

6072902E

Bureau de la Baie James et du Nord québécois

Environnement-Canada

ELEMENTS GEOGRAPHIQUES DE PROSPECTIVE,
TERRITOIRE DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES
ET DU NORD QUEBECOIS, 1980-1990

par

Benoît Robitaille

Centre d'études nordiques

Université Laval

Québec

Août 1980

96126
HD
319
.J35
R62

Rég. Québec Biblio. Env. Canada Library



38 510 402

AVERTISSEMENT

Le texte qui suit porte essentiellement sur la portion du territoire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui est située au Nord du 55e parallèle. Il ne s'agit pas, comme on le verra, d'une étude fondée sur des données quantitatives mais plutôt d'un essai qualitatif sur ce que pourrait être le devenir, d'ici 1990, de cette partie du Nord québécois. Ce sont essentiellement les aspects géographiques de ce qui est prévisible, que nous avons essayé de dégager, conformément à notre champ de compétence.

HD
319
J35
R62

BJNQ

1 - REVUE DES PRINCIPAUX TRAVAUX ANTERIEURS SUR LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU NORD QUEBECOIS

Nous avons retenu ici deux rapports, le premier de l'Office de planification et de développement du Québec, intitulé: Prospective socio-économique du Québec, 1ère étape, publié en 1977, l'autre, de la Société de développement de la Baie James, intitulé: Schéma d'aménagement global du Territoire de la Baie-James - Problématique, daté de 1978. Nous avons décidé de ne pas analyser un troisième rapport, parce qu'il nous paraît dater déjà trop (1968), celui de L. Parent, intitulé: Suggestions de base en regard du développement et de l'aménagement du Nouveau-Québec.

1.1 Analyse du rapport "Prospective socio-économique du Québec, 1ère étape"

Publiée en 1977 et préparée pour l'Office de Planification et de Développement du Québec, cette étude présente une utilité pour ne pas dire un intérêt fort limité en ce qui concerne l'analyse des projets de développement dans l'ensemble du territoire de la Baie James et du Nord québécois.

Le rapport est conçu en fonction des régions administratives du gouvernement du Québec, non en fonction du territoire de la Convention. Ainsi, le territoire de la Convention est découpé et traité régionalement: régions du Nord-Ouest, du Saguenay-Lac St-Jean, de la Côte Nord-Nouveau-Québec. Il est donc à peu près impossible de distinguer ce qui concerne le TBJNQ et ce qui lui est extérieur, comme par exemple, la moitié sud de la région du Nord-Ouest, qui correspond avec l'Abitibi "géographique"; les 2/3 sud-est de la région Saguenay-Lac St-Jean, la Côte Nord. Dans ce dernier cas, en particulier, les données du rapport fusionnent les régions administratives de la Côte Nord (extérieure au TCBJNQ) et le Nouveau-Québec, le plus souvent.

A partir de ce qui précède, l'immense Nouveau-Québec reçoit un traitement très superficiel, ce qui est particulièrement grave dans une étude de prospective appliquée à un territoire dont on connaît de mieux en mieux les ressources, mais qui est encore à l'aube de son développement.

Néanmoins, le rapport s'attache spécifiquement au Nouveau-Québec, sur quelques points qui suivent.

Au chapitre des tendances, le rapport mentionne qu'en ce qui concerne les industries de base, la hausse des coûts d'exploitation occasionnée par la diminution de la teneur en minerai, le manque de fonds affectés à l'exploration et la concurrence étrangère permettent d'entrevoir le déclin du secteur minier dans le Nord-Ouest et son essor dans le Saguenay-Lac St-Jean et la Côte Nord-Nouveau-Québec. (Sous-système urbain et régional (4). Rapport-synthèse, p. 88-89). Egalement, au chapitre des tendances, le rapport annonce que "dans le Nord-Ouest, la forêt et les pâtes et papiers pourraient prendre la relève d'un secteur minier stagnant. Dans le Saguenay-Lac St-Jean, les mines, la forêt et les pâtes et papiers pourraient relancer l'économie de cette région et prendre la relève de l'aluminium. Les mines font de la Côte Nord-Nouveau-Québec la nouvelle frontière du Québec."

Dans le domaine des faits porteurs d'avenir, le rapport est plus que pauvre. Voici tout ce que nous avons pu y relever de pertinent:

"Les richesses de la Côte Nord-Nouveau-Québec qui font de cette région la nouvelle frontière du Québec." (p. 92)

"L'existence d'une grande capacité de production d'électricité qui pourrait amener plusieurs entreprises à s'implanter au Québec..." (p. 92)

"Le Québec se retrouve alors dans une position confortable pour l'avenir ... avec sa forêt et ses gisements miniers. Au plan régional, cela implique le développement de la sylviculture, de nouvelles mines ... bref, le progrès de régions périphériques et l'expansion du Québec à partir de sa nouvelle frontière, le Nouveau-Québec." (p. 105).

En somme, ce rapport nous est apparu "visionnaire", sans plus, en ce qui concerne le développement du Nord québécois en général et du TCBJNQ, en particulier. Sans doute, le rapport mentionne à plusieurs reprises que le Nouveau-Québec doit être envisagé comme la "nouvelle frontière", mais cela n'est pas neuf. Lomer Gouin, au moment de l'annexion du district d'Ungava au Québec, en 1912, parlait dans les mêmes termes. Duplessis aussi, de 1944 à 1959!

Au chapitre des tendances, le rapport est à peu près muet sur les développements hydroélectriques du Nord québécois. Au chapitre des tensions, il est muet sur l'opposition appréhendée des populations autochtones vis-à-vis les développements futurs, ainsi que sur le cadre juridique et administratif strict que crée la CBJNQ, qui date pourtant de 1975, quant aux développements futurs du Québec nordique.

Le rapport ne fait pas non plus état des tensions à prévoir quant au territoire même du Québec nordique: contentieux Québec-Terre-Neuve sur le Labrador et ses ressources, contentieux qui pourrait naître, avec le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest, de projets de développement le long des côtes du Nouveau-Québec.

Surtout, nous avons trouvé que les auteurs du rapport expriment des vues tout à fait colonisatrices quant à l'exploitation éventuelle des ressources du Nord québécois, attitude illustrée par l'expression, souvent répétée, de "nouvelle frontière" du Québec, d'un certain Québec "sudiste", pourrions-nous ajouter.

1.2 Analyse du "Schéma d'aménagement global du territoire de la Baie James - Problématique"

Nous n'avons rien de particulier à souligner concernant ce rapport qui porte avant tout sur le territoire de la Municipalité de la Baie James. Il n'effleure donc qu'en passant ce qui touche le territoire au Nord du 55e parallèle. Nous ne sommes pas non plus en mesure d'ajouter au contenu de ce rapport qui porte sur une région dont nous n'avons pas une connaissance approfondie.

Signalons toutefois que certains faits porteurs d'avenir que nous allons étudier dans la seconde partie du présent travail peuvent s'appliquer au territoire couvert par le rapport notamment en ce qui concerne la frontière avec les Territoires du Nord-Ouest et le rôle des administrations autochtones vis-à-vis les développements futurs, miniers ou hydro-électriques (complexe NBR).

2 - FAITS PORTEURS D'AVENIR, AU NORD DU 55e PARALLELE, 1980-1990

Bien qu'il soit particulièrement difficile de prédire, même de façon très générale, ce que pourraient être les développements dans cette région, au cours de l'actuelle décennie, on peut néanmoins circonscrire un certain nombre de faits et de situations qui pourraient marquer l'évolution du territoire et son développement. Il nous apparaît à toute fin pratique impossible, par contre, d'esquisser, même grossièrement, le contenu de scénarios de développement, du moins à partir de notre champ de compétence. Cet état de fait procède en partie de l'insuffisance des connaissances actuelles dans le domaine des ressources naturelles, de la conjoncture économique incertaine et, dans une grande mesure, des politiques gouvernementales ou plutôt de leur absence eu égard au développement du territoire.

A cet égard, l'Office de Planification et de Développement du Québec commence à peine à songer à s'occuper sérieusement du Nord québécois: préparation d'un document-synthèse sur le Nouveau-Québec, par l'Université du Québec à Chicoutimi, projet de création d'un Conseil régional de Développement pour le Nouveau-Québec. En outre, il subsiste une inconnue majeure, soit les objectifs et les projets de la Société Makivik concernant le développement du territoire. Nonobstant ce qui précède, nous allons tenter maintenant d'indiquer certains aspects qui nous paraissent particulièrement importants, quelle que soit par ailleurs la nature des développements futurs du territoire.

2.1 Les frontières politiques du territoire

Les frontières ouest, nord et est, du TCBJNQ sont des frontières qu'on peut considérer comme récentes puisqu'elles ont été définies en 1912 (Acte d'extension des frontières de Québec, 1912) et en 1927, par un jugement du Comité judiciaire du Conseil privé de Londres. Ces frontières, à l'exception du segment

Ontario-Québec, sont des frontières naturelles, soit la rive des baies James, d'Hudson, d'Ungava et du détroit d'Hudson, ainsi que la ligne de partage des eaux entre le Québec et le Labrador terre-neuvien.

2.1.1 Les rajustements

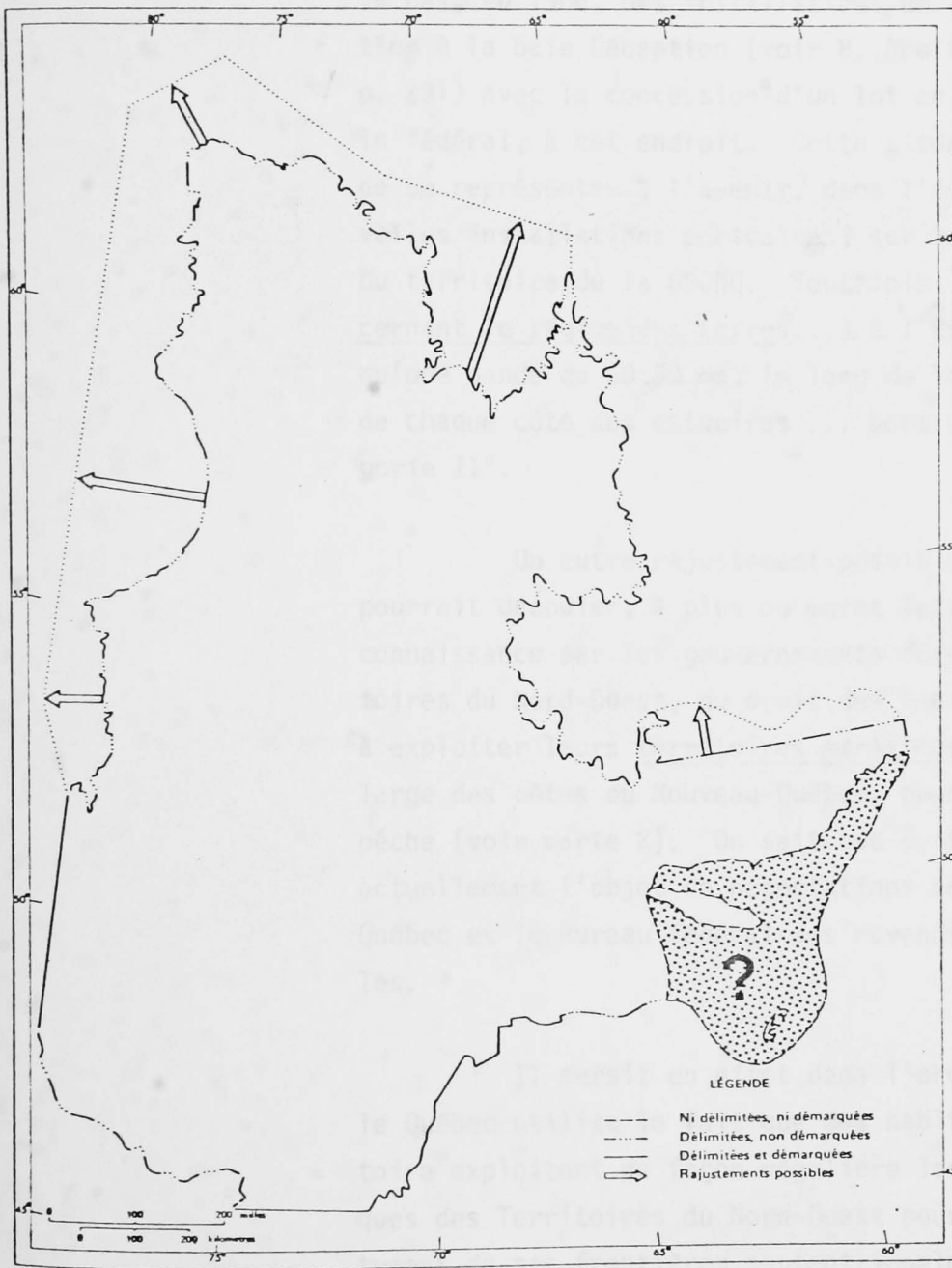
Selon la Commission sur l'intégrité du territoire du Québec, des "rajustements possibles" sont à prévoir pour ces frontières dans le sens d'un déplacement centrifuge, vers les Territoires du Nord-Ouest (voir la carte 1). Un premier ajustement a d'ailleurs été réalisé, à l'occasion de la CBJNQ. De fait, la frontière actuelle entre le Québec et les Territoires du Nord-Ouest apparaît reconnue pour la première fois, juridiquement, au préambule du chapitre 4 de la Convention: Descriptions territoriales préliminaires. Jusque là, même si le droit canadien et le droit britannique reconnaissaient au mot "rive", terme employé dans la Loi de 1912 pour fixer la limite du territoire annexé au Québec, le sens de ligne des basses-eaux, le fait n'avait pas été tranché, ni convenu entre les gouvernements du Canada et du Québec. L'interprétation de ce mot "rive" avait d'ailleurs donné lieu, sinon à un litige, du moins à des interprétations divergentes entre le Québec et le Canada (B. Robitaille, 1970; p. 234-235). On reconnaît donc par la Convention que "rive" signifie "ligne des basses-eaux". En outre, la Convention, et surtout la loi 29: "Loi concernant le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec", du 22 décembre 1978, spécifie que "les terres de la catégorie II comprennent, sans s'y limiter, à l'intérieur du périmètre des terres de la catégorie I, le lit des rivières George, Koksoak, aux Feuilles, Arnaud (Payne), Povungnituk, Grande Baleine et Le Goulet..."

CARTE 1

Le territoire

49

Carte 1
État des frontières du Québec



Reproduit de l'Annuaire du Québec, 1977-78.

Cependant, la juridiction sur le lit et les eaux des rentrants de côte (anses et baies) ne semble pas établie de façon absolument nette. Cette situation a déjà donné lieu à des litiges administratifs. Ce fut le cas, en 1966, des installations de l'Asbestos Corporation à la baie Déception (voir B. Robitaille, 1970; p. 231) avec la concession d'un lot en eau profonde par le fédéral, à cet endroit. Cette situation est susceptible de se représenter à l'avenir, dans l'éventualité de nouvelles installations portuaires, sur la frontière maritime du territoire de la CBJNQ. Toutefois, la Loi 29 (Loi concernant le régime des terres...), à l'article 153, précise qu'une bande de 60,90 ms, le long de la côte maritime et de chaque côté des estuaires ... sont des terres de catégorie II".

Un autre rajustement possible des frontières pourrait découler, à plus ou moins long terme, de la reconnaissance par les gouvernements fédéral et des Territoires du Nord-Ouest, du droit des Inuit du Nouveau-Québec à exploiter leurs territoires maritimes traditionnels, au large des côtes du Nouveau-Québec, pour la chasse et la pêche (voir carte 2). On sait que cette question fait actuellement l'objet de négociations entre les Inuit du Québec et le Bureau fédéral des revendications territoriales.

Il serait en effet dans l'ordre des choses que le Québec utilise le fait que des habitants de son territoire exploitent de façon régulière les ressources fauniques des Territoires du Nord-Ouest pour demander un rajustement de ses frontières septentrionales. A cet égard, les prétentions québécoises se sont déjà affirmées, quant à un partage provincial de la baie d'Hudson, du détroit

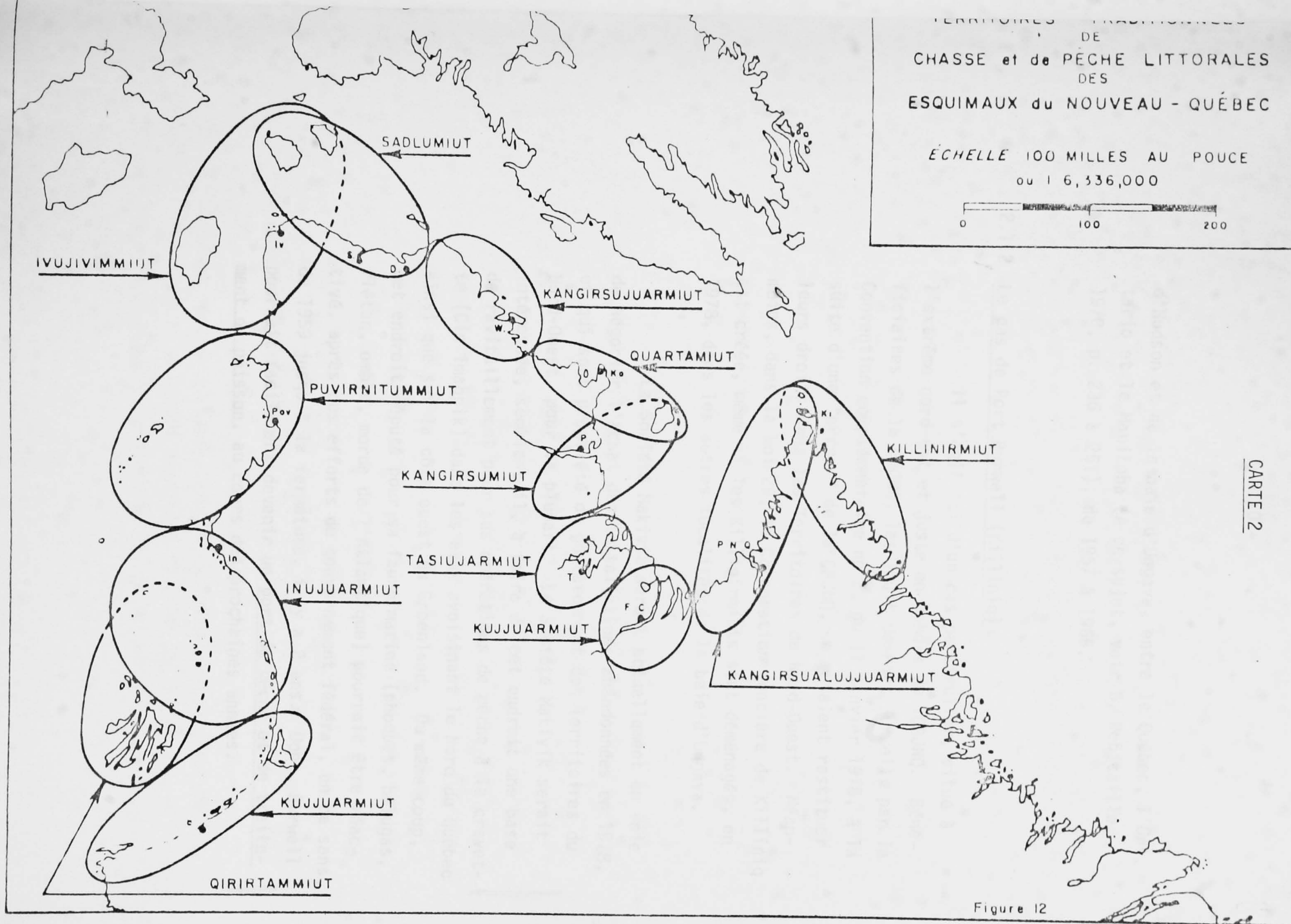


Figure 12

Reproduit de B. Robitaille, Les Îles côtières du Nouveau-Québec et la terre ferme, 1970.

d'Hudson et de la baie d'Ungava, entre le Québec, l'Ontario et le Manitoba (A ce sujet, voir B. Robitaille, 1970, p. 235 à 251), de 1957 à 1965.

2.1.2 Le cas de Port Burwell (Killiniq)

Il s'agit ici d'un cas particulier, situé à l'extrême-nord-est et juste en dehors du TCBJNQ. Bénéficiaires de la CBJNQ, les Inuit de Port Burwell, par la Convention complémentaire no 2, du 11 janvier 1978, à la suite d'une "erreur" de la CBJNQ, se voyaient restituer leurs droits dans les Territoires du Nord-Ouest. Néanmoins, dans la Loi 29, la Corporation foncière de Killiniq est créée, même si les Killinirmiuts sont déménagés, en 1978, dans les autres localités de la baie d'Ungava.

La Société Makivik serait actuellement en voie de négocier l'achat des installations abandonnées en 1978, et qui sont propriété du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour la plupart. La Société Makivik serait intéressée, semble-t-il, à faire de cet endroit une base de ravitaillement pour ses opérations de pêche à la crevette (Cie Imaqpiq) dans les eaux avoisinant le Nord du Québec ainsi que sur la côte ouest du Groenland. Du même coup, cet endroit réputé pour sa faune marine (phoques, bélugas, flétan, omble, morue de l'Atlantique) pourrait être réactivé, après des efforts du gouvernement fédéral, en ce sens, de 1959 jusqu'à la fermeture, il y a 2 ans. Donc, Burwell pourrait facilement devenir un port de pêche et de traitement du poisson, au cours des prochaines années.

Ajoutons à cela que par sa position stratégique à l'entrée du détroit d'Hudson, Port Burwell pourrait aussi devenir, avec le temps et si les projets de Makivik se concrétisent, une base de ravitaillement (carburant, eau potable, etc.) pour les opérations d'exploration pétrolière et gazière qui sont appelées à s'intensifier, au cours de la présente décennie, sur la plateforme continentale à l'Est de la Côte du Labrador et du SE de l'île de Baffin. A cet égard, Burwell possède une situation très concurrentielle avec Frobisher Bay, par rapport à la distance des champs de forages éventuels.

D'ailleurs, le développement des installations portuaires dans l'Est de l'Arctique est appelé à devenir de plus en plus prioritaire, au cours de la décennie (Voir à ce sujet, le rapport Marine Transportation Policy Project: Final report). Port Burwell pourrait ainsi être appelé à une vocation maritime accrue. Pour l'instant Killiniq continue, et ce, depuis les années '30, à servir de point d'escale aux brise-glaces de la Garde côtière et aux navires empruntant la Hudson Bay Route. On peut donc anticiper, au cours de la décennie, le développement de Port Burwell comme port et centre de pêche et de traitement du poisson et des crevettes (?) ce qui pourrait avoir un impact direct important sur les activités économiques de la région de la baie d'Ungava.

2.2 Développements miniers

Bien que les minéraux économiquement intéressants nous soient assez bien connus pour les principales zones minéralisées au N. du 55e parallèle (Fe, Cu, Zn, Pb et U pour le géosynclinal du Labrador, Fe, Pb, Zn, Cu, U pour la zone pro-

térozoïque de la rive est de la baie d'Hudson, Amiante, Ni, Zn, Cu pour la zone cap Smith-baie Wakeham, Fe et U pour les lambeaux de roches protérozoïques à l'Ouest du géosynclinal du Labrador), il est fort difficile de prévoir avec un tant soit peu d'exactitude ce qui se produira au cours de la présente décennie.

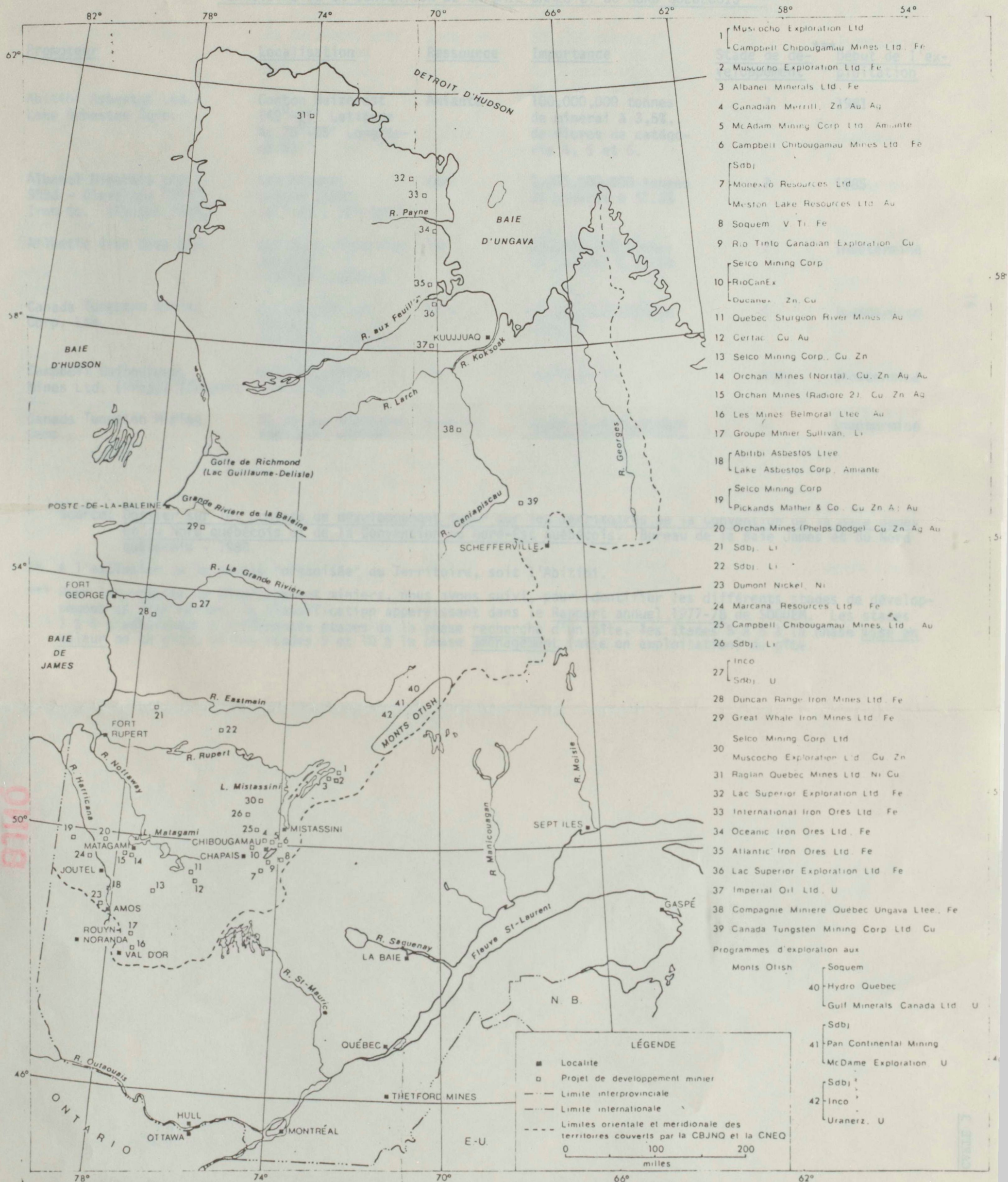
A l'aide du Dossier sur les projets de développement futur sur les territoires de la CBJNQ et de la CNEQ^{*}, nous avons regroupé dans le tableau 1 les données essentielles concernant les principaux projets de développement minier au Nord du 55e parallèle. Ces projets sont localisés sur la carte 3, également reproduite du dossier précité. Au total, seulement 8 projets étaient en cours, à la fin de 1979. De ce nombre, aucun ne dépassait le stade 7 de développement. Par ailleurs, 5 de ces gisements sont constitués de minerai de fer, en fort tonnage mais à moyenne teneur. Etant donné la conjoncture minière actuelle, il est douteux que l'un ou l'autre de ces gisements soient mis en exploitation dans un avenir rapproché, probablement pas au cours de la présente décennie.^{**} Car aux problèmes de marché et de cherté des coûts d'exploitation s'ajoutent les impératifs, nouveaux, des règlements de protection de l'environnement (cas de l'uranium de Brinex, près de Makko-vik, sur la côte du Labrador, dont les travaux ont été suspendus par le gouvernement terreneuvien, en mai 1980).

Dans les zones côtières du Nouveau-Québec, à part les gisements de fer des îles Belcher (plusieurs centaines de millions de tonnes à 40% de teneur et ceux des îles Manitounuk et Nastapoka (tonnage et teneur inconnus), il existe peu de

* Dossier interne au Bureau de la Baie James et du Nord québécois.

** Cela s'applique également, croyons-nous, au gisement de la Great Whale Iron Mines Ltd., situé à l'E. de Poste-de-la-Baleine, dont le coût de transport du minerai, jusqu'à la côte, semble devoir rester trop onéreux, sans compter celui de la création de facilités portuaires adéquates sur le détroit de Manitounuk.

PROJETS ÉVENTUELS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES TERRITOIRES COUVERTS PAR LA CBJNQ ET LA CNEQ



Reproduit du Dossier projets de développement futur sur les Territoires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est-québécois, 1979.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT *

TERRITOIRE DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUEBECOIS **

Promoteur	Localisation	Ressource	Importance	Stade de dé- veloppement ***	Début de l'ex- ploitation
Abitibi Asbestos Ltd.- Lake Asbestos Corp.	Canton Maizerest (49°-15' Latitude N; 78°-05' Longitu- de W)	Amiante	100,000,000 tonnes de minerai à 3,5%, de fibres de catégo- rie 4, 5 et 6.	7	1981
Albanel Minerals Ltd. - SDBJ - Cleveland Cliffs Iron Co. (Projet FERAL)	Lac Albanel Canton 1530 (51°-10'; 72°-55')	Fer	1,000,000,000 tonnes de minerai à 31.3%	7	1985
Atlantic Iron Ores Ltd.	Lac Fort, baie Hope Advance (59°-25'; 70°-10')	Fer	550,000,000 tonnes de minerai à 35.7%	7	Indéterminé
Canada Tungsten Mining Corp. Ltd.	A l'est du lac Wakuach (55°-32'; 67°-25')	Cuivre	100,000,000 tonnes à 0.23%	5	Indéterminé
Campbell Chibougamau Mines Ltd. (Projet FERCHIB)	Baie Magnétite (50°-; 74°)	Fer	Indéterminé	4(?)	Indéterminé
Canada Tungsten Mining Corp..	SE du lac Mistamisk (56°-25'; 68°-06')	Uranium	Oxyde d'uranium dans 2 échantillons prove- nant d'un dyke d'albite (46.5% U et 9.2% Pb et 33.9% U et 6.9% Pb)	4	Indéterminé

* Source: Dossier sur les projets de développement futur sur les Territoires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois. Bureau de la Baie James et du Nord québécois - 1980.

** A l'exclusion de la partie "organisée" du Territoire, soit l'Abitibi.

*** Pour les projets de développement miniers, nous avons suivi, pour identifier les différents stades de développement du gîte minier, la classification apparaissant dans le Rapport annuel 1977-78 de SOQUEM. Les stades 1 à 4 s'appliquent à différentes étapes de la phase recherche d'un gîte, les stades 5 à 8 à la phase mise en valeur de ce gîte, et les stades 9 et 10 à la phase aménagement (mise en exploitation) du gîte.

<u>Promoteur</u>	<u>Localisation</u>	<u>Ressource</u>	<u>Importance</u>	<u>Stade de développement</u>	<u>Début de l'exploitation</u>
Canadian Merrill Ltd.	Lac Berrigan, près de Chibougamau (50°; 74°-20')	Zinc, or et argent	381,285 tonnes titrant 7.49 zinc, 0.181 once en or et 0.82 once en argent	5	Indéterminé
G. Cerré - R. Cerré - P. Lavergne	Lac Lichen (49°-30'; 76°-05')	Cuivre et or	Indéterminée	5	Indéterminé
Dumont Nickel Corp. Ltd.	Nord d'Amos (48°-35'; 78°-15')	Nickel	500,000,000 tonnes à 3.36%	5(?)	Indéterminé
Duncan Range Iron Mines, Québec Ltd.	Lac Duncan (53°-20'; 77°-17')	Fer	350,000,000 tonnes inférieur à 36%	?	Indéterminé
Great Whale Iron Mines Ltd.	Grande Rivière de la Baleine-lac Bon-Désir-lac Marest (55°; 77°)	Fer	3 gisements totalisant 941,914,000 tonnes à 36.0%, en moyenne	5	Indéterminé
Imperial Oil Ltd. - Reactor Industries	Lac Gériodo (58°-10'; 70°-15')	Uranium	Indéterminée	5	Indéterminé
SDBJ - Canadian Nickel Company	NE du lac Sakami	Uranium	9,000,000 tonnes à 1 livre la tonne teneur faible	Ind.	Indéterminé
International Iron Ores	Lac Roberts (60°-25'; 70°; 30')	Fer	840,000,000 tonnes à 35%	7	Indéterminé
Lac Superior Exploration Ltd.	(60°-40'; 70°-45')	Fer	Indéterminée	Ind.	Indéterminé
McAdam Mining Corp.	Lac Roberge (49°-55'; 74°-10')	Amiante	200,000,000 tonnes 3,5%, fibre de catégorie 5, 6 et 7	7	Après 1985(?)
Marcara Resources Ltd.	(49°-40'; 78°-35')	Fer	807,000,000 tonnes à teneur moyenne de 24%	Ind.	Indéterminé

<u>Promoteur</u>	<u>Localisation</u>	<u>Ressource</u>	<u>Importance</u>	<u>Stade de développement</u>	<u>Début de l'exploitation</u>
Oceanic Iron Ore Ltd.	Baie de Payne et Lac Morgan (59°-50'; 70°)	Fer	71,700,000 tonnes à la baie de Payne (23.9%) et 350,000,000 tonnes à 24.6% au lac Morgan	5	Indéterminé
Muscocho Exploration Ltd.	Lac Albanel (51°-09'; 72°-50')	Fer	348,000,000 tonnes à 30%	7	Indéterminé
Muscocho Exploration Ltd. - Campbell Chibougamau Mines Ltd.	Rivière Témiscamie (51°-10'; 72°-45')		200,000,000 à 30%	7	Indéterminé
Orchan Mines Ltd. - Radiore - Phelps Dodge	NW de Matagami (49°-40'; 77°-45')	Cuivre, zinc, argent	5-6,000,000 tonnes titrant à 2-3% Cu, 5- 6% Zn et 1 once Ag/ tonne	9	Septembre 1979
Quebec Sturgeon River Mines Ltd.	Lac Bachelor (49°-30'; 76°-10')	Or	967,046 tonnes ti- trant à 0.194 once par tonne	9	Août 1979
Cie Minière Québec Ungava Ltée	Lac Hématite (56°-35'; 69°)	Fer	Fer magnétique à fort tonnage	Ind.	Indéterminé
Raglan Quebec Mines Ltd.	Gîtes de Katiniq et Donaldson, zone de Cap Smith-baie Wakeham (61°-40'; 72°-30' et 74°-25')	Nickel- Cuivre	16,050,000 tonnes à 2.58% en nickel et 0.71% en cuivre	7	Indéterminé
Riocanex	Canton d'Obalski (49°-50'; 74°-45')	Cuivre	De 500,000 à 1,000,000,000 tonnes à 3%	5	Indéterminé

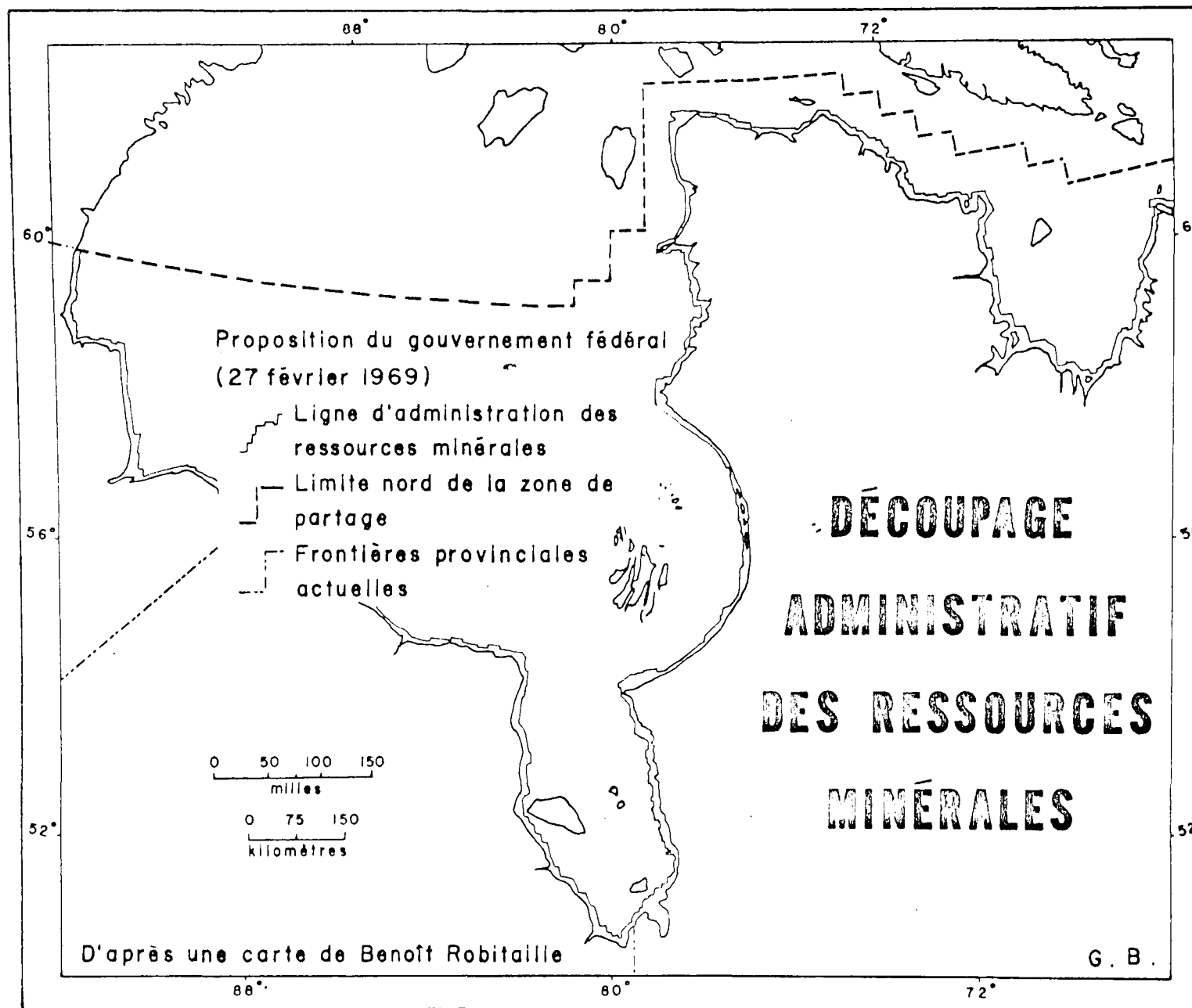
<u>Promoteur</u>	<u>Localisation</u>	<u>Ressource</u>	<u>Importance</u>	<u>Stade de développement</u>	<u>Début de l'exploitation</u>
SDBJ	Rivière Eastmain (52°-15'; 77°-15')	Lithium	40,000 tonnes courtes par pied vertical à teneur de 1.7% en oxyde de lithium	5	Indéterminé
SDBJ	Lac des Montagnes (51°-45'; 75°-50')	Lithium	Indéterminée	5	Indéterminé
Selco Mining Corp. Ltd.	Près du lac Quévillon (49°-10'; 76°-50')	Cuivre, zinc	Indéterminée	4	Indéterminé
Selco Mining Corp. Ltd. - Muscocho Expl.	Près du lac Troilus (50°-50'; 74°-40')	Cuivre, zinc	Indéterminée	?	Indéterminé
SDBJ - Monexco Resources Ltd. - Meston Lake Resources Ltd.	Région de Chibougamau (49°-35'; 74°-25')	Or, cuivre	1,200,000 tonnes à 0.21 once d'or à la tonne et 0.50% en cuivre	Mine déjà exploitée mais inactive par suite d'une faillite	Indéterminé (La SDBJ veut rouvrir cette mine)
Selco Mining Corp. - Pickands Mather and Co.	(49°-55'; 78°-59')	Cuivre, zinc, argent, or	Zone A. 35,4 millions de tonnes à 0.39 Cu, 2,3% Zn, 1.04 once d'argent à la tonne et 0.009 once d'or à la tonne. Zone B. 3,375,000 tonnes à 4.49% Cu, 0.80% Zn 1.15 once d'argent à la tonne et 0.036 once d'or à la tonne	9	1989(?)
Riocanex Ltd. - Selco Mining Corp. - Ducanex Resources	(49°-50'; 74°-45')	Zinc, cuivre, argent et or	750,000 tonnes à 6.9% Zn, 0.55% Cu, 0.038 once d'argent par tonne et 0.006 once en or par tonne	5	Indéterminé

<u>Promoteur</u>	<u>Localisation</u>	<u>Ressource</u>	<u>Importance</u>	<u>Stade de développement</u>	<u>Début de l'exploitation</u>
Soquem	(49°-55'; 74°)	Vanadium, titane et fer	72,000,000 tonnes de magnétite à teneur de 0.5629% en vanadium, 35.15% en fer, 10.26% en bioxyde de titane	6	Indéterminé
Uranerz Exploration and Mining Ltd.	Lac Gayot (55°-40'; 56°-21', 69°-15'; 72°-55')	Uranium	Indéterminée	2	Indéterminé
Canadif (SDBJ - Série Nucléaire Ltée)	Lac Sakami	Usine d'enrichissement d'uranium	Usine de 4 à 5 millions d'unités de travail de séparation produisant de l'uranium enrichi (U-235) de 2.5 à 3.5%	Etudes techniques et analyse d'impact pour la SDBJ en 1979.	Années '80
Usine de pâte Kraft blanchie (SDBJ)	Chibougamau	Bois	Bois de la forêt domaniale de Chibougamau et celui des résidus de certaines scieries de la région	Etude de faisabilité	1983-84(?)

perspective de mise en route de projet de développement minier. Cependant, la question du partage entre les provinces et le fédéral de l'administration des ressources minérales côtières pourrait refaire surface, à l'occasion de la révision de la constitution actuelle. La carte 4 rappelle quelles étaient les propositions fédérales, à cet égard, en 1969, propositions qui n'ont pas eu de suite dans le temps mais qui pourraient être reprises.

Dans le cas de la seule exploitation minière existante, soit la mine d'amiante de Purtuniq-baie Déception, les atteintes portées à l'environnement, en particulier sur la faune ichthyenne, ont soulevé les critiques et l'opposition des autochtones de la région. De plus, la fin de la présente décennie pourrait marquer la fermeture de la mine de Purtuniq dont la phase la plus économique d'exploitation devait s'étaler sur une période de 20 ans (à compter de 1970). Si tel devait être le cas, le problème de réimplantation de la végétation aux abords des installations va se poser. On pourrait aussi assister, en accord avec le mouvement actuel de retour aux anciens campements de chasse par les Inuit, à une réutilisation de la faune de la baie Déception par les Sallumiut, dont la baie Déception était, jusqu'à la fin des années '40, le campement principal, puisque cette baie est beaucoup plus riche en gibier que le fiord de Sugluk.

Dans l'éventualité où un développement minier s'effectuerait, en dépit de nos prévisions, dans le territoire au Nord du 55e parallèle, on devrait être témoin du pattern réalisé lors des exploitations de Purtuniq et de Nanisivik, dans l'île de Baffin: utilisation assez faible de la main d'oeuvre locale, souvent non-spécialisée, force d'attraction sur les autochtones des camps miniers avec les conséquences



Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec

Figure 19

Reproduit de B. Robitaille, Les îles côtières du Nouveau-Québec et la terre ferme, 1970.

sociales et économiques que cela implique. Cependant, et cela est nouveau, la CBJNQ fait maintenant en sorte qu'aucune nouvelle exploitation minière ne pourra se faire comme auparavant, à l'écart des populations locales, à cause du régime des terres, du régime de protection de l'environnement, du régime de pêche, chasse et trappage, entre autres, même sur les terres de catégorie III.

2.3 Développements hydroélectriques

Au cours de la présente décennie, au Nord du 55e parallèle, les développements hydroélectriques devraient consister essentiellement en l'aménagement du complexe Grande Baleine, à compter de 1981-82 (?) et de celui, plus improbable, du complexe CMK (Caniapiscou, aux Mélézes, Koksoak (1985?). L'aménagement des bassins de la rivière George, de la rivière aux Feuilles, et celui de la rivière Payne, ne devrait pas débuter avant la prochaine décennie. Dans tous les cas, la réalisation de ces aménagements est reliée aux programmes de développement hydroélectrique de l'Hydro-Québec, sujets à l'approbation du gouvernement du Québec.

En ce qui concerne le projet Grande Baleine, les avant-projets sont déjà très avancés. Les répercussions sur l'environnement de la région semblent maintenant bien connues, dans l'ensemble. (A ce sujet, voir notamment: Complexe de la Grande Rivière de la Baleine: Etude d'environnement, 1978). La décision de procéder à l'aménagement devrait être prise incessamment. Principales conséquences prévisibles: relocalisation d'une partie de la population inuit de Poste-de-la-Baleine au lac Guillaume Delisle, sur les terres de catégorie I prévues dans la CBJNQ; possibilité de problèmes frontaliers, puisque les eaux du détroit de

Manitounuk et les îles littorales du même nom sont situées hors du TCBJNQ, lors des travaux d'aménagement du front côtier; consolidation possible de la vocation actuelle de Poste-de-la-Baleine comme pôle régional de transport maritime (port d'entreposage pour le ravitaillement des petites agglomérations côtières de la rive est de la baie d'Hudson et de la baie James) et aérien (développement de la zone aéroportuaire); création d'un lien routier, passant à l'Est de Poste-de-la-Baleine (tracé C1) pour rattacher le complexe GB à la route Matagami-LG2. Le projet de création d'un port en eau profonde sur le détroit de Manitounuk, devant servir notamment aux travaux d'aménagement du complexe et à l'exportation du minerai de fer de l'intérieur, semble avoir été mis en veilleuse sinon abandonné complètement.

Quant à l'aménagement du complexe CMK, il semble maintenant qu'on l'ait reporté à plus tard, soit au cours de la décennie 1990 (voir Atuaqnik, juillet-août 1980). En effet les études exploratoires de ce bassin ne débuteraient au mieux qu'en 1983. En tout état de cause, il est raisonnable de penser que l'aménagement de ce bassin et la déviation de la rivière Wheeler supérieure, que ce soit au cours de la présente décennie ou de la suivante, sera lourde de conséquences pour les habitants de la région de la baie d'Ungava, en ce qu'il pourrait porter atteinte à deux espèces très importantes pour l'économie locale, soit le caribou et le saumon de l'Atlantique. Les appréhensions et même l'opposition de la population locale ne devraient pas tarder à se manifester sitôt les premiers travaux entrepris.

Donc, en résumé, outre l'aménagement du complexe GB et celui, plus incertain du complexe CMK, nous n'anti-

cipons pas de changement majeur à la situation actuelle, en ce qui concerne les développements hydroélectriques au Nord du 55e parallèle, pour le reste de la présente décennie.

2.4 Développement des transports

Au cours de la présente décennie, nous n'anticipons pas de développement majeur des réseaux de transport existants, au Nord du 55e parallèle, tant les transports maritimes, aériens que terrestres. Cependant, certaines modifications sont à prévoir.

Parmi celles-ci, dans le domaine du transport terrestre, il faut prévoir à compter de 1981-82 (?), la construction d'une route d'accès au complexe Grande Baleine, depuis LG-2, et passant à l'Est de Poste-de-la-Baleine, avec construction d'un tronçon jusqu'à cette localité. A prévoir aussi, à court terme, le parachèvement du corridor routier LG-2-Schefferville. Si l'aménagement du complexe CMK devait débuter au cours de la présente décennie, il faut anticiper la construction des routes nécessaires au transport du matériel, de Schefferville à l'emplacement de la future digue de la rivière Wheeler, et de Kuujuaq aux sites des barrages projetés sur la Koksoak et la basse Caniapiscau.

Dans le domaine du transport aérien, en plus de la poursuite du programme actuel d'amélioration des pistes des petites localités, il faut prévoir soit l'agrandissement actuel de l'aéroport de Poste-de-la-Baleine, soit, plus probablement, l'aménagement d'un nouvel aéroport à l'Est de cette localité pour les besoins de l'aménagement du complexe Grande Baleine. Enfin, on peut escompter, à court terme, l'établissement de liaisons régulières entre les aggloméra-

tions de la côte de la baie d'Hudson et celles de la baie d'Ungava (Kuuujuaq) notamment pour les besoins de l'administration régionale Kativik et des autres administrations et comités nés de la CBJNQ. De plus, l'acquisition de Nordair par le groupe auquel adhère la Société Makivik pourrait amener un développement du transport aérien au N du 55e qu'il est difficile de préciser à ce stade-ci. Si, par ailleurs, le groupe Québécois prenait le contrôle de Nordair, on peut prévoir une tendance à l'intégration des communautés nordiques, en particulier par Schefferville, au reste du réseau actuel de Québécois dans le Sud du Québec.

Dans le domaine du transport maritime, les projets d'aménagement des complexes GB et CMK pourraient susciter la création d'installations portuaires importantes sur le détroit de Manitounuk et à l'embouchure de la Koksoak. Dans ce dernier cas, on peut penser qu'un site autre que l'actuel Kuuujuaq, et situé plus en aval sur l'estuaire, serait retenu, à cause des difficultés d'accès du site actuel (courants de marée, faibles profondeurs).

Enfin, la réalisation de projets de prolongement du rail, de Schefferville à Kuuujuaq, reste hautement improbable à moins d'une politique concertée d'exploitation des gisements miniers du géosynclinal du Labrador (entre Schefferville et la Koksoak.

2.5 La Convention de la Baie James et du Nord québécois

Bien que la CBJNQ soit encore jeune et que son application présente de nombreux problèmes d'organisation, ce qui est normal, étant donné sa complexité, il est néanmoins possible de souligner certains faits porteurs d'avenir concernant cette convention, qui sont probablement parmi les plus importants pour la présente décennie.

2.5.1 On peut raisonnablement prévoir des tentatives plus ou moins poussées pour remettre en question la Convention en tout ou en partie, de la part des bénéficiaires inuit. Les indices à cet égard sont nombreux et assez clairs:

insatisfaction répétée et nettement exprimée des autochtones vis-à-vis le gouvernement du Québec quant à l'application de telle ou telle disposition de la Convention (exemples récents des dénonciations concernant les services de santé dans la région de la Baie James, des retards à fournir les moyens financiers à l'administration régionale Kativik pour la rendre vraiment "opérationnelle", etc...);

opposition de plus en plus systématique au SAGMAI qui continuera à être considéré par les autochtones comme un frein à leur développement et à la bonne application de la Convention;

isolement culturel de plus en plus marqué des autochtones du Nord québécois du reste du Québec et intensification du rapprochement avec les Inuit des Territoires du Nord-Ouest et des autres

régions circumpolaires (Inuit Circumpolar Conference) pouvant porter atteinte à l'intégrité même de la Convention (expansion du mouvement de dissidence, déjà en cours, à partir de Povungnituk et de Salluit);

contestation probable, pouvant même aller à la contestation judiciaire, de tout nouveau projet de développement par les allochtones (exemple de l'aménagement du complexe CMK au sujet duquel bien avant qu'il ne débute, s'organise la contestation, à Kuujuaq, notamment;

une désaffection de plus en plus marquée des Inuit pour la bureaucratisation qu'implique l'exécution de la Convention;

enfin, au moyen des structures et à partir du découpage géographique prévu dans la Convention, recherche par les Inuit, d'un statut s'apparentant à l'autonomie interne du Groenland, remettant ainsi en cause la dépendance que prévoit la Convention des institutions gouvernementales du "Sud";

enfin, la Convention devrait favoriser à l'intérieur même du territoire au Nord du 55e parallèle la gestion de plus en plus rationnelle des ressources fauniques et favoriser, pour l'exploitation de ces ressources, un certain mouvement de retour aux anciens camps (possibilités d'implantations à Bell Inlet, rivière à la Baleine, baie Déception, baie de Kovik, rivière Nastapoka).

2.5.2 D'autres faits porteurs d'avenir concernant le territoire au Nord du 55e parallèle et la CBJNQ émanent aux gouvernements co-signataires de la Convention. Le principal est sans conteste la révision constitutionnelle actuelle elle-même à l'occasion de laquelle les Inuit québécois pourraient rechercher une certaine autonomie interne tout en étant associés, soit avec le reste du Québec, mais plus probablement avec les Territoires du Nord-Ouest, appelés tôt ou tard, au moins dans l'Est de l'Arctique, à un statut de province ou d'état fédéré. Ainsi des modifications de statut politique pour le territoire au Nord du 55e parallèle sont-elles probables, au cours même de la présente décennie, modifications qui pourraient amener, du même coup, la révision de la CBJNQ, en particulier de son territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- PARENT, L. "Suggestions de base en regard du développement et de l'aménagement du Nouveau-Québec". Québec, Direction générale du Nouveau-Québec, 1968, 19 p., 8 annexes.
- ROBITAILLE, B. "Les îles côtières du Nouveau-Québec et la terre ferme". Québec, Commission d'étude sur l'intégration du territoire du Québec, 1970, 306 p.
- _____. "Atuaqnik". Fort-Chimo, June-July, 1980.
- _____. "Complexe de la Grande Rivière de la Baleine: étude d'environnement. Avant-projet préliminaire". Montréal, Hydro-Québec, Direction de l'environnement, 1978, 189 p.
- _____. "Dimensions du territoire". Québec, Editeur officiel du Québec, Annuaire du Québec 1977-78, p. 47-51.
- _____. "Etude générale d'accès au Complexe Grande Baleine". Montréal, SOMER-Hydro-Québec, Direction de l'environnement, 1978, 125 p.
- _____. "La Convention de la Baie James et du Nord Québécois". Québec, Editeur officiel du Québec, 1976, 486 p.
- _____. Marine Transportation Policy Project: Final Report. Toronto, Univ. of Toronto-York Univ. Joint Program in Transportation, 1978, 362 p.
- _____. "Prospective socio-économique du Québec, 1ère étape". Sous-système urbain et régional. Rapport-synthèse. Québec, Office de Planification et de Développement du Québec, 1978, 113 p.
- _____. "Prospective socio-économique du Québec, 1ère étape". Synthèse d'ensemble. Québec, Office de Planification et de Développement du Québec, 1977, 167 p.
- _____. "Schéma d'aménagement global du territoire de la Baie James. Problématique". Montréal, SDBJ, Environnement et aménagement, Document interne, 1978(?), 243 p.

TABLE DES MATIERES

	Page
1 - <u>REVUE DES PRINCIPAUX TRAVAUX ANTERIEURS SUR LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU NORD QUEBECOIS</u>	1
1.1 <u>Analyse du rapport "Prospective socio-économique du Québec, 1ère étape"</u>	1
1.2 <u>Analyse du "Schéma global du territoire de la Baie James - Problématique"</u>	4
2 - <u>FAITS PORTEURS D'AVENIR, AU NORD DU 55e PARALLELE, 1980-1990</u>	5
2.1 <u>Les frontières politiques du territoire</u>	5
2.1.1 <u>Les rajustements</u>	6
2.1.2 <u>Le cas de Port Burwell (Killiniq)</u>	10
2.2 <u>Développements miniers</u>	11
2.3 <u>Développements hydroélectriques</u>	21
2.4 <u>Développement des transports</u>	23
2.5 <u>La Convention de la Baie James et du Nord québécois</u>	25
BIBLIOGRAPHIE	28

